



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Recrutement des contrôleurs technique automobile

Question écrite n° 7475

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le recrutement des contrôleurs technique automobile. Jusqu'à présent, les prérequis pour accéder à la formation du métier de contrôleur technique automobile étaient l'obtention d'un diplôme de maintenance automobile, électricien auto et carrossier auto (CAP, BEP), avec 5 années d'activité dans un garage, ce qui paraissait logique pour identifier des points techniques sur un véhicule. Cependant, depuis juin 2018, les candidats à ce poste sont obligés d'avoir un bac professionnel « maintenance des véhicules » et sans ancienneté dans le domaine automobile, ce qui paraît insuffisant, car le contrôleur n'a pas la même expérience pour analyser l'état du véhicule. De plus, les diplômés de bac professionnel ne s'arrêtent pas là, le métier de contrôleur n'est plus attirant pour eux et, par ambition, ils poursuivent leurs études. Le métier de contrôleur semble plus approprié pour des anciens mécaniciens ou carrossiers avec de l'expérience qui souhaitent finir leur carrière dans ce domaine. Le problème actuellement, c'est que ces candidats, disposant de l'expérience nécessaire pour ce métier, n'ont pas le bac car ils font partie de générations où cela n'était pas requis pour travailler au poste de contrôleur. Pour les professionnels, cette situation réduit énormément le recrutement dans un domaine déjà en pénurie de main-d'œuvre. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour pallier le problème de recrutement de contrôleurs technique automobile et pour reconnaître les acquis de l'expérience à celles et ceux qui travaillent depuis longtemps dans le secteur automobile.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7475

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2023](#), page 3806

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)